

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1313/SG/AI portant mise à la disposition du Chef du District d'un brigadier de police.

n° 72-1313/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
9 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M, Marcel Rousselet, brigadier de police, est, pour compter du 6 août 1972, date de son arrivée dans le territoire, affecté à la Portion centrale de Djibouti et mis pour emploi à la disposition du Chef de District de Djibouti, pour l'encadrement du détachement de sécurité publique, dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7° L du 12 mai 1970.